

**EPCI membres**

- ❖ Nantes Métropole  
Président : Gilles Retière
- ❖ Saint Nazaire Agglomération  
Président : Joël Batteux
- ❖ Communauté de communes Erdre et Gesvres  
Président : Jean Goiset
- ❖ Communauté de communes Loire et Sillon  
Président : Alain Chauveau
- ❖ Communauté de communes Cœur d'Estuaire  
Président : Bernard Moisière
- ❖ Communauté de communes Pays de Blain  
Président : Marcel Verger

**Présidence du pôle**

Gilles Retière, président de Nantes Métropole

**Date de création**

1<sup>er</sup> juillet 2012

**Collectivités partenaires :**

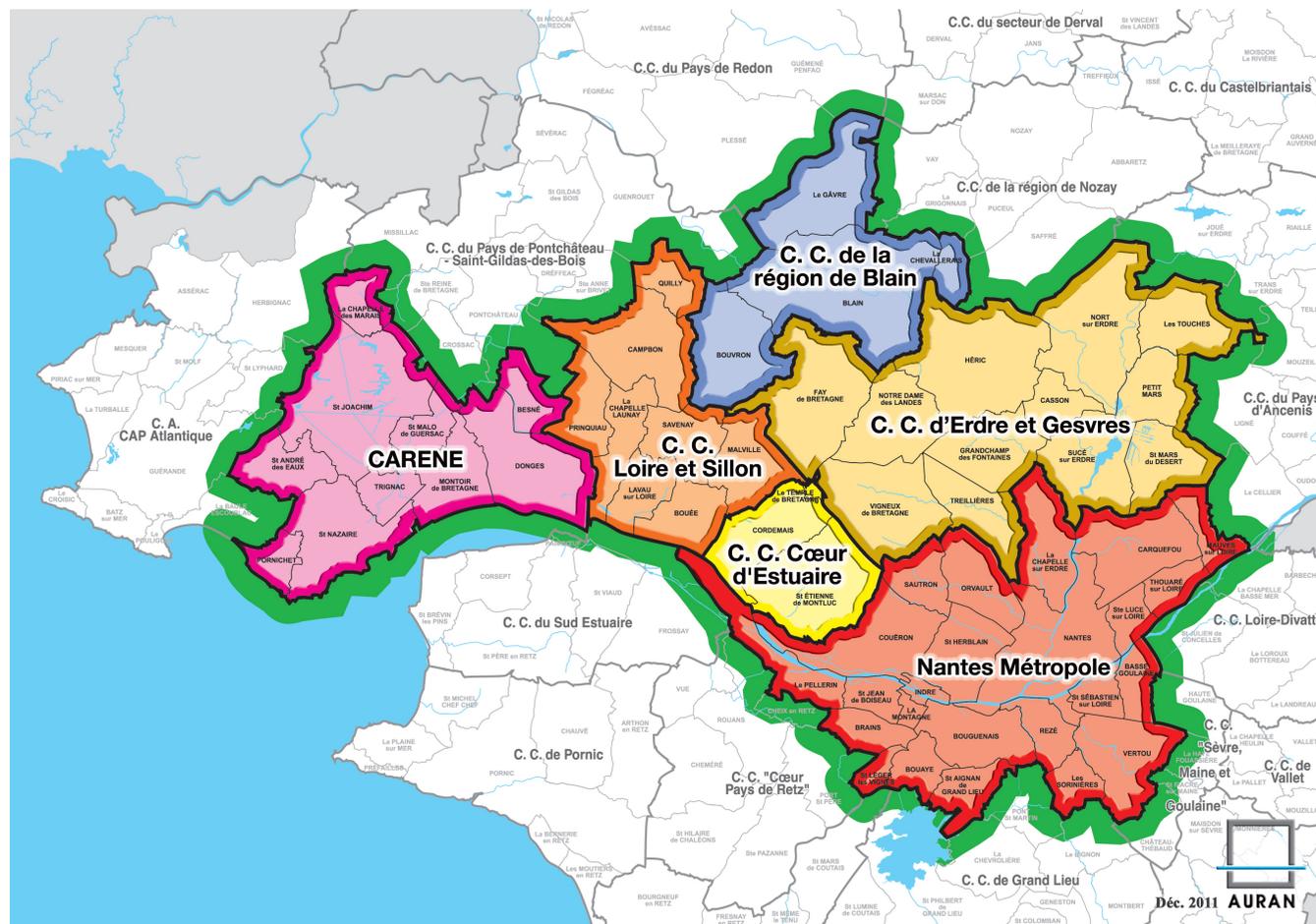
- ❖ Région Pays de la Loire,
- ❖ Département Loire Atlantique

**Institutions partenaires:**

- ❖ Grand Port Maritime Nantes//Saint Nazaire
- ❖ Chambres consulaires
- ❖ Université
- ❖ Pôle Métropolitain Loire Bretagne

**POUR EN SAVOIR PLUS :**

*Rendez-vous sur*



**CHIFFRE CLEFS**  
793 000 habitants

**CHANTIERS ET THEMES DE TRAVAIL**  
Développement économique  
Mobilités  
Projet urbain  
Protection de l'environnement

### LES OBJECTIFS DU POLE METROPOLITAIN

L'objectif de la création du pôle métropolitain est de structurer les coopérations entre les intercommunalités au service de la stratégie partagée, celle du schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire.

En effet, l'imbrication des territoires et la maîtrise des dépenses publiques rendent nécessaires la poursuite et l'amplification de la dynamique métropolitaine vers plus de collaborations entre les intercommunalités du Scot et de partenariats avec la Région et le Département.

L'objectif est de promouvoir collectivement un mode de développement cohérent où la solidarité, la satisfaction des besoins des habitants, l'équilibre des territoires, la réponse aux défis environnementaux constituent le fil directeur de l'action publique.

Pour ce faire, le pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire :

- ❖ continuera le travail stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale Nantes Saint Nazaire.
- ❖ engagera des actions d'intérêts métropolitains permettant de traduire concrètement la stratégie du Scot en matière de développement économique, de mobilités, d'accompagnement des projets urbains et de protection de l'environnement.

### HISTOIRE METROPOLITAINE

La collaboration entre les agglomérations de Nantes et Saint Nazaire s'inscrit dans le temps long.

Métropole d'équilibre dans les années 1970, la construction métropolitaine s'est accélérée depuis les années 1990 sous l'impulsion politique de Jean-Marc Ayrault, maire de Nantes, et de Joël Batteux, maire de Saint Nazaire.

La création, en **1999**, de **métrocéane**, titre de transport multimodal innovant (Car-Bus-Train-Tram) marque une étape importante dans la construction métropolitaine et dans la collaboration avec les autorités organisatrices des transports Régionale et Départementale.

La création, en **juin 2003** du **syndicat mixte du Schéma de Cohérence territoriale** de la métropole Nantes Saint Nazaire donne à la métropole sa première institution politique.

Le Schéma de Cohérence territoriale, approuvé à l'unanimité **en mars 2007**, par les 113 élus du syndicat mixte est la base d'un engagement commun de six intercommunalités et soixante et une communes pour l'avenir de la métropole et de ses 800 000 habitants.

Reconnue comme une des treize Ecocités françaises en **novembre 2009**, la métropole Nantes Saint Nazaire s'inscrit résolument dans une dynamique de projets à toutes les échelles.

La transformation du syndicat mixte du Scot en pôle métropolitain, en **juillet 2012**, constitue une opportunité pour mettre en place un dispositif qui renforce la capacité de concertation entre les intercommunalités du Scot et offre de nouvelles possibilités de partager la mise en œuvre d'actions stratégiques d'échelle métropolitaine entrants dans la stratégie du Scot.

## GOVERNANCE METROPOLITAINE

**La conférence des Présidents** fixe les objectifs stratégiques du pôle proposés aux instances.

**Le comité du pôle** est l'organe délibérant qui administre le pôle. Il est composé de 113 élus.

**Le bureau du pôle** assure l'organisation du fonctionnement technique et administratif du pôle. Il est composé de 25 élus.

**Les commissions** sont chargées d'établir des propositions d'actions du pôle. Elles sont composées des délégués du pôle et d'élus désignés par les intercommunalités.

**Les élus animateurs** assurent la conduite politique des études et actions du pôle et fixent ses objectifs au comité technique.

**Le comité technique** composé par les DGS des intercommunalités et des représentants de l'Auran et de l'ADDRN animé par le directeur du pôle.

**Le comité des partenaires** composé de représentants de la Région Pays de la Loire, du Département de Loire Atlantique, du Grand Port Maritime, des Chambres Consulaires, des Conseils de Développement est consulté en tant que de besoin par les instances du pôle. Il peut également être élargi aux territoires voisins.